



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18 février 2025

Obligation d'affichage de l'origine des viandes dans les restaurants

Le Premier ministre François Bayrou prend un décret rendant obligatoire, dans les restaurants, l'affichage de l'origine des viandes.

Ce décret répond à une triple demande :

- celle des agriculteurs, qui souhaitent pouvoir valoriser au mieux la qualité de leurs productions, en informant le consommateur que telle ou telle pièce de viande vient de France ;
- celle des consommateurs, qui demandent à connaître l'origine de ce qu'ils mangent, les produits français étant réputés pour leur qualité et leur goût ;
- celle des restaurateurs, qui voient dans l'origine France un gage de qualité et un atout concurrentiel.

Le décret publié ce jour étend donc aux viandes porcines, ovines et de volailles, une obligation d'affichage de l'origine qui existe depuis 2002 pour les seules viandes bovines.

A quelques jours de l'ouverture du Salon international de l'Agriculture, qui expose l'engagement de nos agriculteurs pour une alimentation de qualité et durable, cette décision du Gouvernement témoigne de sa volonté de renforcer encore la visibilité des produits agricoles français dans nos assiettes. Alors que l'origine des viandes brutes est déjà affichée dans les commerces, elle le sera désormais également dans les restaurants : les Français qui le souhaitent pourront donc privilégier des plats préparés à partir de viandes produites sur notre territoire, c'est-à-dire des viandes présentant de très hautes garanties sanitaires et environnementales et n'ayant pas parcouru des milliers de kilomètres.

Pour **Annie Genevard**, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, « *Ce décret représente une avancée significative en matière de transparence sur l'origine des viandes, renforçant ainsi la confiance des consommateurs. Il constitue également un soutien précieux pour nos producteurs locaux, tout en mettant en valeur nos pratiques d'élevage et la qualité des produits français.* »

Pour **Véronique Louwagie**, ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes entreprises et de l'Economie sociale et solidaire, « *nous permettons par ce décret un cercle vertueux, qui réunit les aspirations croissantes des consommateurs et les attentes du monde agricole. Afficher l'origine des viandes permettra aux clients de pouvoir opter pour une viande réputée pour sa qualité et son goût.* »

Contact presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse de Véronique Louwagie
Tél : 01 53 18 46 94
presse.mdc@cabinets.finances.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
de la Souveraineté alimentaire
et de la Forêt
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv